

Reprise de la séance

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, au moment où la séance a été suspendue, je parlais de la modification bien manifeste qui s'est opérée depuis la dernière législature dans la représentation de la Nouvelle-Écosse. Peut-on y voir autre chose qu'un changement de l'opinion publique dans les provinces maritimes, en particulier en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard? Comme bien d'autres, je suis d'avis que la principale raison de ce changement de l'opinion vient de la façon habile avec laquelle le chef du parti conservateur a compris l'un des principaux problèmes qui crèvent les yeux de tous dans la région atlantique. L'économie des provinces Maritimes ne s'est jamais développée au même rythme que dans les autres parties du pays. Depuis que je siège ici, le Parlement s'est penché sur ce sujet dont il a été souvent question à l'occasion de l'examen de diverses propositions de résolution.

Je le répète, le chef conservateur-progressiste et les candidats qui l'appuyaient se sont fait du capital politique avec ce grief légitime et, avant les élections du 10 juin, ils se sont engagés envers les habitants de la région atlantique. Cet engagement ne peut mieux s'exprimer, je pense bien, qu'en disant qu'il s'agit de la promesse de mettre en œuvre, dans la région atlantique, un programme économique, je dirai même une révolution économique, dont les principales conséquences seraient tout d'abord de faire disparaître l'écart qui existe entre le revenu des citoyens de la Nouvelle-Écosse et ceux du reste du Canada, l'établissement de nouvelles industries et, enfin, la création de nouvelles occasions d'emploi qui mettrait fin à l'émigration des provinces Maritimes vers le reste du Canada. Voilà les conséquences que souhaitent sincèrement tous les citoyens des provinces Maritimes. Le premier ministre (M. Diefenbaker) et ses candidats aux dernières élections ont choisi plus particulièrement comme moyen d'atteindre ces objectifs si souhaitables les "résolutions de l'Atlantique", maintenant célèbres. Je suis heureux de constater qu'il y a au moins deux personnes au Canada que ces résolutions intéressent encore, c'est-à-dire le député de Westmorland (M. Murphy) et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, parce que le représentant de Westmorland en a parlé et que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a fait samedi une allusion, sur laquelle je reviendrai plus tard.

Toutefois, je crois devoir constater que ces résolutions ont été reçues avec beaucoup d'intérêt et de sympathie par la population

[M. MacEachen.]

des provinces Maritimes. En effet, *l'Atlantic Advocate* déclare dans son numéro de juillet 1957 que les sept résolutions de l'Atlantique sont de toute première importance. Voici ce que dit le rédacteur:

Les sept "résolutions atlantiques" sont de toute première importance. Elles constituent le manifeste électoral en sept points des candidats conservateurs-progressistes des quatre provinces atlantiques. Les grands principes en ont été approuvés par M. Diefenbaker.

En vérité, le rédacteur en chef de *l'Atlantic Advocate* a pris tellement au sérieux ces résolutions qu'il a proposé la création d'un nouveau portefeuille dans le cabinet fédéral. Les problèmes que poserait la réalisation dans les actes de ces résolutions à travers les obstacles innombrables d'Ottawa lui paraissaient tellement formidables qu'il y avait lieu, selon lui, de suivre l'exemple du gouvernement britannique qui possède un ministre particulier pour les affaires écossaises. Il aurait fallu, selon lui, un secrétaire d'État pour les provinces atlantiques. J'espère que si jamais on crée un tel portefeuille son titulaire aura plus de chance que n'a eu son homologue écossais, qui n'a guère pu faire comprendre au parlement britannique les besoins de l'Écosse.

M. MacEwan: Faites-nous confiance.

M. MacEachen: Sans doute rien ne prouve que le gouvernement ait effectivement l'intention de créer ce portefeuille, mais on a déjà pu se faire une petite idée de l'importance qu'il attache à ces résolutions atlantiques. L'une d'elles visait la création d'un service canadien de garde-côtes. Le 29 octobre 1957 l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) posait au ministre des Transports (M. Hees) une question au sujet des intentions du gouvernement en ce qui concerne ces services. On se souviendra certainement de la réponse donnée par le ministre et qu'on trouvera à la page 576 du *hansard* de cette date. Tous ceux qui auront lu la réponse se rendront facilement compte que jusqu'ici le gouvernement n'a pas jugé bon de modifier les dispositions prises en l'espèce par le gouvernement libéral. Cette réponse du ministre constituait la première indication que nous ayons eue au sujet du sort des résolutions atlantiques.

Il y a quelques jours, le 31 octobre, notre collègue de Westmorland posait une question au ministre des Finances (M. Fleming). Il s'agissait là d'une autre résolution où il était question de dispositions fiscales particulières destinées à favoriser l'établissement d'industries dans les provinces atlantiques. La réponse du ministre des Finances mérite davantage de retenir l'attention que la réponse donnée à propos de l'autre résolution. On